



# **RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17/03/2020**

# SOMMAIRE

<b>SOMMAIRE</b> .....	2
<b>I- Les objectifs et obligations légales du DOB</b> .....	<b>3</b>
1- Les obligations légales du DOB .....	3
2- Les objectifs du DOB .....	3
3- Mise en ligne .....	3
<b>II- Contexte général : situation économique et sociale</b> .....	<b>4</b>
1- L'économie mondiale face à la pandémie mondiale de la COVID-19 .....	4
2- Zone Euro .....	4
3- France : l'économie à l'épreuve de la COVID-19 .....	5
4- Mesures de la loi de finances 2021 relatives aux communes.....	6
<b>III- Budget principal : analyse de l'année 2020</b> .....	<b>8</b>
1- La chaîne de l'épargne .....	8
2- La section de fonctionnement .....	9
a) Les produits de fonctionnement .....	9
b) La fiscalité .....	9
c) La dotation globale de fonctionnement .....	10
d) Les charges de fonctionnement .....	11
3- La section d'investissement .....	12
4- Les résultats provisoires de l'année 2020 .....	14
<b>IV- Orientations du budget principal 2021</b> .....	<b>15</b>
1- La section de fonctionnement .....	15
a) Les dépenses de fonctionnement.....	15
b) Les recettes de fonctionnement .....	16
2- La section d'investissement .....	18
a) Les dépenses d'investissement.....	18
a) Les recettes d'investissement .....	19
a) Besoin de financement .....	20
<b>V- Budget assainissement : analyse 2020 et orientations 2021</b> .....	<b>21</b>
<b>VI- La Dette</b> .....	<b>22</b>
1- L'endettement en 2020 .....	22
2- Perspective d'évolution de la dette jusqu'en 2023 .....	23

## **I- Les objectifs et obligations légales du DOB**

### **1- Les obligations légales du DOB**

L'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales fait obligation aux communes de plus de 3 500 habitants, d'organiser, dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif, un débat sur les orientations générales du budget ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur la structure et la gestion de la dette.

Ce débat doit être à l'ordre du jour d'une séance du conseil municipal et faire l'objet d'une délibération afin de permettre au représentant de l'Etat de s'assurer du respect de la loi.

### **2- Les objectifs du DOB**

Le débat d'orientation budgétaire permet à l'assemblée délibérante :

- De discuter des orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du budget primitif ;
- D'être informée sur la situation financière de la collectivité.

### **3- Mise en ligne**

L'article L.2313-1 du CGCT prévoit que le rapport sur les orientations budgétaires a vocation à être mis en ligne sur le site internet de la collectivité lorsqu'il existe, après adoption par l'organe délibérant.

## **II- Contexte général : situation économique et sociale<sup>1</sup>**

### **1- L'économie mondiale face à la pandémie mondiale de la COVID-19**

Suite à l'apparition fin 2019 du coronavirus SARS-CoV-2, le reste du monde a assisté incrédule le 23 janvier 2020 aux premiers confinements de métropoles chinoises avant d'être touché à son tour par la pandémie de la COVID-19 début 2020.

Depuis, l'économie mondiale évolue au rythme de la pandémie et des mesures de restrictions imposées pour y faire face.

Les gouvernements, cherchant à enrayer la vitesse de propagation de la pandémie, ont eu largement recours à des mesures de confinement, qui se sont traduites par des conséquences économiques à l'échelle mondiale.

Après une récession d'ampleur inédite au premier semestre, l'activité a pris l'allure de montagnes russes au deuxième semestre. Les déconfinements progressifs durant l'été se sont traduits mécaniquement par de forts rebonds, l'activité restant toutefois en retrait par rapport à fin 2019.

A partir de septembre, l'Europe et les Etats-Unis ont été confrontés à une 2<sup>ème</sup> vague de contaminations nécessitant la réintroduction progressive des mesures restrictives et de nouveaux confinements. L'apparition de variants du virus particulièrement contagieux conduit à un nouveau retour en force des confinements en 2021.

Les campagnes de vaccination lancées depuis fin 2020 constituent de véritables lueurs d'espoir pour enrayer la pandémie et permettre une reprise de l'activité économique mondiale.

### **2- Zone Euro**

Après une chute vertigineuse du PIB, due aux restrictions et confinements instaurés de mars à mai dans la plupart des économies de la zone euro, l'activité, profitant de la levée progressive des mesures contraignantes a fortement rebondi au troisième trimestre. Néanmoins l'activité demeure en retrait de 4,4 % par rapport à 2019. Ceci découle de la moindre activité des secteurs sources de fortes interactions sociales (services de transports, de restauration et d'hébergement et les autres secteurs liés au tourisme). Les pays plus touristiques (Espagne, France, Italie) ont ainsi souffert davantage que ceux disposant de secteurs manufacturiers importants (Allemagne).

En fin d'année 2020, la 2<sup>ème</sup> vague de contamination a conduit au retour progressif des restrictions de mobilité et d'activité, puis à l'instauration de nouveaux confinements dans plusieurs régions et pays. L'activité en zone euro devrait être en recul, mais dans une moindre mesure. Les gouvernements cherchent à minimiser l'impact économique des mesures imposées, notamment en maintenant les écoles ouvertes et en préservant certains secteurs d'activité.

Face à la propagation de variants de la COVID-19, l'Europe est marquée en ce début d'année 2021 par des confinements plus stricts qu'à l'automne, qui pourraient se maintenir jusqu'en avril.

En complément des plans d'urgence nationaux, le soutien massif des institutions européennes devrait atténuer les effets économiques de la pandémie en zone euro et contribuer à relancer l'économie. Dans ce contexte d'incertitudes accrues, la croissance du PIB en zone euro devrait chuter d'environ - 7,3 % en 2020 avant de rebondir à 3,9 % en 2021.

---

<sup>1</sup> Source : Débat d'orientation budgétaire 2021, Caisse d'Epargne

### **3- France : l'économie à l'épreuve de la COVID-19**

#### ***Un PIB durement impacté***

L'économie française a été durement touchée par la pandémie COVID-19 en 2020. Reculant de 5,9 % au trimestre 1, le PIB a chuté de 13,8 % au trimestre 2 suite au confinement national instauré du 17 mars au 11 mai. Si toutes les composantes de la demande ont été affectées, certains secteurs ont été plus particulièrement touchés par la crise sanitaire : l'hébergement et la restauration, la culture, la fabrication d'équipements de transport (automobile et aéronautique) et les services de transport.

Suite à l'assouplissement des restrictions, l'activité économique française a fortement rebondi au troisième trimestre tout en restant inférieure de 3,7 % à son niveau d'avant crise. L'accélération des contaminations au quatrième trimestre a conduit à un nouveau confinement national du 30 octobre au 15 décembre, avec une réouverture des commerces fin novembre et l'instauration d'un couvre-feu en soirée depuis mi-décembre.

Comme ailleurs en Europe, la progression des contaminations avec l'arrivée de nouvelles souches particulièrement contagieuses du coronavirus compromet la vigueur du rebond attendu en 2021.

#### ***Un marché de l'emploi sous tension***

Sur le marché du travail, l'impact de la pandémie est important. Au troisième trimestre, le nombre de chômeurs a augmenté de 628 000 en France et atteint 2,7 millions tandis que le taux de chômage (BIT) s'élevait de nouveau à 9,0 %.

Afin de soutenir les entreprises et limiter la hausse du chômage, le gouvernement a mis en place un dispositif d'activité partielle, qui a été largement sollicité. Son coût pour 2020 est estimé à 31 milliards € (1,3 % de PIB). En 2021 il sera vraisemblablement supérieur aux 6,6 milliards € prévus.

Malgré les mesures exceptionnelles de soutien au marché du travail, le taux de chômage devrait culminer au-dessus de 11 % d'ici à la mi-2021, pour diminuer ensuite et atteindre 8 % vers la fin de 2022.

#### ***Des mesures d'urgence et un plan de relance***

Pour atténuer l'impact économique et social de la crise sanitaire, le gouvernement a accompagné les confinements d'un vaste ensemble de mesures d'urgence. Ces mesures ont été conçues pour soutenir les ménages (en préservant leur emploi et la majeure partie de leurs revenus grâce au chômage partiel), soutenir les entreprises (en renforçant leur trésorerie par le biais de facilités de crédit) et soutenir certains secteurs d'activité les plus durement touchés par l'épidémie (tels que l'hôtellerie restauration, le tourisme, l'automobile et l'aéronautique).

Le coût total de ces mesures est estimé à près de 470 milliards € (environ 20 % du PIB).

En complément, le gouvernement français a présenté en septembre un plan de relance sur les années 2021-2022 de 100 milliards € financé à hauteur de 40 milliards par l'Europe. Il vise via des programmes d'investissement à soutenir l'activité et à minimiser les effets potentiels à long terme de la crise sanitaire.

#### ***Une faible inflation***

Depuis le début de la pandémie mondiale, l'inflation de l'IPC français a fortement baissé, passant de 1,5 % en GA en janvier 2020 à 0 % à partir de septembre, son plus bas niveau depuis mai 2016.

Cette forte baisse de l'inflation est principalement due à l'effondrement des prix de certains biens et services, induit par une plus forte baisse de la demande mondiale relativement à celle de l'offre mondiale

induites par l'instauration de confinements dans de nombreux pays du monde. La chute des prix du pétrole est ainsi largement à l'origine de la disparition de l'inflation française.

Après 1,1 % en 2019, l'inflation française (IPC) s'est élevée à 0,5 % en moyenne en 2020. Au regard de la hausse attendue du chômage, l'inflation devrait être principalement guidée par les prix du pétrole et rester faible les deux prochaines années.

### ***Un impact durable sur les finances publiques***

Sous l'effet de la baisse de l'activité et d'interventions publiques massives en raison de la crise sanitaire, le déficit public devrait atteindre 11,3 % du PIB en 2020, tandis que la dette publique s'élèverait à 119,8 % du PIB selon le 4<sup>ème</sup> projet de loi de finances rectificative (PLFR) pour 2020. Pour 2021, le gouvernement prévoit depuis décembre une baisse du déficit public à 8,6 % du PIB et une dette publique à 122,3 % du PIB. Pour autant, la forte augmentation attendue de la dette publique française ne devrait pas affecter la viabilité de la dette de la France en raison des coûts d'emprunt extrêmement bas liés à la politique très accommodante de la BCE.

## **4- Mesures de la loi de finances 2021 relatives aux communes<sup>2</sup>**

La loi de finances pour 2021 intègre les mesures pour relancer l'activité économique, notamment celles visant à poursuivre la diminution des impôts de production pour assurer la compétitivité des entreprises. Plusieurs dispositions de cette loi concernent directement les collectivités locales.

### **▪ Enveloppe de DGF**

La loi de finances pour 2021, confirme la stabilité de l'enveloppe DGF (- 0.33%). Le montant réparti entre régions, départements, communes et EPCI à fiscalité propre s'élève à 26,758 milliards d'euros.

### **▪ DETR / DSIL**

Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI s'élèvent à 1,8 milliards € dans la loi de finances. 020. Les montants sont inchangés par rapport à 2020 :

- Dotation politique de la ville (DPV) : 150 millions €
- Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 1 046 millions €
- Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : 570 millions €

La dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) est quant à elle renouvelée au même niveau que l'année passée : 212 millions €. Les régions bénéficient quant à elles de 600 millions € de dotation d'investissement prévus dans le cadre du plan de relance, à destination de projets en faveur de la transition énergétique.

### **▪ Révision et automatisation du FCTVA**

L'article 251 élargit le champ de compensation de la TVA en intégrant les dépenses de fonctionnement relatives à «la fourniture de prestations de solutions relevant de l'informatique en nuage » payées par les collectivités à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

De plus, la nouvelle version de l'article L.1615-1 du CGCT rend applicable, aux dépenses payées par les collectivités à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021, l'automatisation des attributions du FCTVA. Cette automatisation se met néanmoins en œuvre de manière progressive :

- En 2021 elle s'appliquera aux collectivités locales qui bénéficient du FCTVA l'année de réalisation de la dépense,
- En 2022 à celles qui en bénéficient l'année suivant la réalisation de la dépense,

---

<sup>2</sup> Sources DOB Caisse d'Epargne, Mensuel 304 de l'ATD et Banquedesterritoires.fr

- En 2023 elle concernera les collectivités à qui les crédits de FCTVA sont versés avec deux années de décalage par rapport à l'année de la dépense.

La commune sera concernée en 2022.

#### ▪ Actualisation des bases d'imposition

Les bases d'imposition sont indexées sur l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH). Le coefficient d'actualisation s'élève à 1,002 pour 2021, soit un taux de progression des bases d'imposition ménages arrondi à 0,2 %.

#### ▪ La réforme fiscale / Taxe d'habitation

La suppression de la Taxe d'Habitation (TH) sur les résidences principales (RP) est effective depuis 2020 pour 80% des contribuables. Pour les 20% restant selon leur niveau de ressources) cette suppression se déroule sur trois années jusqu'en 2023 (réduction de 30% en 2021, 65% en 2022 et totalité en 2023). En 2023, plus aucun foyer ne paiera de TH sur sa résidence principale. En 2020, les collectivités ont continué à percevoir un produit de TH mais ont perdu tout pouvoir sur l'augmentation du taux (taux gelé à son niveau de 2019).

**En 2021, la suppression de la taxe d'habitation est effective pour les collectivités locales et une nouvelle répartition des recettes fiscales est opérée. Les communes récupèrent la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) du département tandis que ce dernier et les EPCI se verront attribuer une fraction des recettes de TVA.**

**Pour les communes, le nouveau taux de foncier bâti appliqué en 2021 sera égal à la somme du taux départemental 2020 et du taux communal 2020. A Castelmaurou, le taux de TFPB est de 15.15 % et le département a un taux de 21,90 %. Le taux de référence sera de 37,05 %.** Le montant transféré à chaque commune ne sera pas nécessairement équivalent au montant de TH sur les résidences principales auparavant perçu. Le PLF 2020 a mis en place un dispositif d'équilibrage permettant de neutraliser la sur-compensation, lorsque la commune recevra un produit de TFPB supérieur au produit de TH sur les résidences principales, ou la sous-compensation dans le cas inverse.

#### ▪ Subvention d'investissement pour la rénovation énergétique

Dans le cadre du plan de relance et jusqu'au 31 décembre 2021, le Gouvernement met en place une subvention d'investissement pour la rénovation énergétique de bâtiments des collectivités locales, à hauteur d'1 milliard. Ainsi par dérogation, les préfets pourront autoriser, sur ces projets, un soutien financier allant au-delà des 80% maximum du montant du projet Cette dérogation concerne les collectivités observant une baisse d'épargne brute d'au moins 10% en 2020.

#### ▪ Reconstitution de la clause de sauvegarde des recettes fiscales des communes et EPCI

En raison de la crise sanitaire, la 3<sup>ème</sup> loi de finances rectificative (pour 2020 du 30 juillet dernier a instauré une série de mesures de soutien aux collectivités. L'une d'entre elles est la compensation des pertes, subies en 2020 de recettes fiscales et domaniales liées directement à l'épidémie de la COVID 19. La crise sanitaire se prolongeant, la LFI reconduit la compensation à destination du bloc communal pour 2021 à hauteur de 200 millions mais uniquement sur les pertes de recettes fiscales. Les redevances et recettes d'utilisation du domaine public en sont exclues.

#### ▪ Adaptation de la taxe d'aménagement

La taxe d'aménagement (TA) est adaptée avec 3 mesures :

- encourager davantage l'utilisation de la part départementale de la TA affectée aux espaces naturels sensibles en y intégrant les opérations de renaturation.
- exonérer de TA les places de stationnement intégrées au bâti pour réduire la surface au sol dédiée aux stationnements.
- le taux de la TA peut être majoré pour financer les actions de renouvellement urbain.

### III- Budget principal : analyse de l'année 2020

Les chiffres présentés pour 2020 sont provisoires et susceptibles d'être modifiés suite à la finalisation du compte administratif.

#### 1- La chaîne de l'épargne

### Chaîne de l'épargne

en €	2019	2020	%
Produits de fonctionnement courant	3 019 778 €	2 929 978 €	-3,0%
- Charges de fonctionnement courant	2 552 521 €	2 379 682 €	-6,8%
<b>= EXCEDENT BRUT COURANT</b>	<b>467 257 €</b>	<b>550 296 €</b>	<b>17,8%</b>
+ Produits exceptionnels	14 054 €	2 987 €	-78,7%
- Charges exceptionnelles	220 €	0 €	-100,0%
<b>= EPARGNE DE GESTION</b>	<b>481 091 €</b>	<b>553 283 €</b>	<b>15,0%</b>
- Intérêts	28 942 €	33 528 €	15,8%
<b>= EPARGNE BRUTE</b>	<b>452 150 €</b>	<b>519 755 €</b>	<b>15,0%</b>
- Capital	34 082 €	78 834 €	131,3%
<b>= EPARGNE NETTE (autofinancement)</b>	<b>418 068 €</b>	<b>440 922 €</b>	<b>5,5%</b>

On constate une baisse des recettes de fonctionnement (- 3 % soit - 89 799 €) concomitante à une baisse de dépenses (- 6.8 % soit - 175 544 €). Cette situation, conjuguée à une augmentation de la dette, a conduit à une augmentation de l'épargne nette.

L'épargne nette (*autofinancement*) a augmenté en 2020 de + 5.5 % soit 22 854 €. Elle est de 440 922 €.

L'épargne nette ou « autofinancement net » correspond à l'épargne brute diminuée du remboursement du capital de la dette. Elle mesure l'épargne disponible pour financer les équipements, après acquittement du service de la dette.



## 2- La section de fonctionnement

### a) Les produits de fonctionnement

Les produits de fonctionnement			
en €	2019	2020	Evol° 2019/2020
+ Impôts et taxes (73)	1 766 312	1 802 930	2,1%
+ Dotations et participations (74)	810 115	832 962	2,8%
+ Produits des services (70)	386 144	264 709	-31,4%
+ Produits de gestion (75)	24 502	29 378	19,9%
+ Atténuations de charges (013)	32 705	0	-100,0%
<b>= PRODUITS DE FONCTIONNEMENT COURANT</b>	<b>3 019 778</b>	<b>2 929 978</b>	<b>-3,0%</b>
Produits financiers (76)	26	21	-16,6%
+ Produits exceptionnels (77)	14 054	2 987	-78,7%
<b>= PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 033 858</b>	<b>2 932 987</b>	<b>-3,3%</b>

Les produits de fonctionnement sont en baisse de – 3.3%.

Cette baisse s'explique principalement par une baisse des produits des services (- 31.4 %) d'environ 121 000 € et par l'absence d'atténuations de charge (*remboursement des absences du personnel par l'assurance statutaire*). La fermeture des services publics locaux (*ALAE/ALSH, restauration scolaire, médiathèque*), suite aux différentes mesures sanitaires (*confinements, protocoles sanitaires...*), explique cette baisse conjoncturelle des recettes tarifaires.

Le chapitre 73 est en hausse de + 2.1 % et le chapitre 74 de + 2.8 %.

### b) La fiscalité

Les produits fiscaux			
	2019	2020	Evol° 2019/2020
Produit TH	664 204	698 177	5,1%
Produit FB	645 390	669 630	3,8%
Produit FNB	64 423	64 990	0,9%
<b>Produit 3 Taxes ménages</b>	<b>1 374 017</b>	<b>1 432 797</b>	<b>4,3%</b>

Les taux sont stables depuis 2012 (taxe d'habitation : 12.82% / taxe foncière : 15.15% / taxe foncière non bâti : 113.42%).

L'évolution des produits fiscaux s'explique par une évolution des bases fiscales et non pas des taux.

Les produits fiscaux ont progressé de 4.3 %.

c) La Dotation globale de fonctionnement<sup>3</sup>

### La dotation globale de fonctionnement (DGF)

	2019	2020	Evol° 2019/2020
<b>Dotation forfaitaire</b>	<b>360 330</b>	<b>363 765</b>	<b>0,95%</b>
<b>DSCUS</b>			-
<i>dont DSUCS cible</i>			-
<b>DSR</b>	<b>64 954</b>	<b>66 171</b>	<b>1,87%</b>
<i>dont Fraction Bourg Centre</i>			-
<i>dont Fraction Péréquation</i>	64 954	66 171	<b>1,87%</b>
<i>dont Fraction Cible</i>			-
<b>DNP</b>	<b>73 904</b>	<b>70 824</b>	<b>-4,17%</b>
<b>Total DGF</b>	<b>499 188</b>	<b>500 760</b>	<b>0,31%</b>

**La DGF de la commune a augmenté de 1 572 € entre 2019 et 2020 soit + 0.31 %.**

Le gouvernement a mis fin à la réduction des dotations en 2018.

A la place, il privilégie l'élaboration de contrats individualisés avec les 340 collectivités et groupements dont les dépenses réelles de fonctionnement des budgets principaux dépassent 60 millions d'euros. La commune n'est pas concernée par l'élaboration d'un contrat.

<sup>3</sup> D.G.F : dotation globale fonctionnement / dotation nationale de péréquation (DNP) / dotation de solidarité rurale "péréquation" (DSR P) / dotation forfaitaire (DF)

d) Les charges de fonctionnement

### Les charges de fonctionnement

€	2019	2020	Evol° 2019/2020
Charges à caractère général (011)	1 073 968	899 183	-16,3%
+ Charges de personnel (012)	1 194 896	1 167 332	-2,3%
Atténuation des produits (014)	19 498	27 616	41,6%
+ Charges de gestion courante (65)	271 087	285 551	5,3%
<b>= CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT</b>	<b>2 559 449</b>	<b>2 379 682</b>	<b>-7,0%</b>
+ Charges exceptionnelles	220		-100,0%
<b>= CHARGES DE FONCTIONNEMENT HORS INTERETS</b>	<b>2 559 669</b>	<b>2 379 682</b>	<b>-7,0%</b>
+ Intérêts	28 942	33 528	15,8%
<b>= CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 588 611</b>	<b>2 413 210</b>	<b>-6,8%</b>

**Les charges de fonctionnement courantes (011) sont en baisse de – 16.3 % soit – 177 485 €.** De nouvelles dépenses ont fait leur apparition (achat de masques et de gel hydroalcoolique, accueil des enfants du personnel soignant dans les écoles, mesures sanitaires pour la réouverture des écoles et des autres ERP...). En parallèle nous avons connu une forte réduction d'autres dépenses. Les mesures sanitaires liées à la COVID19 ont réduit le coût de fonctionnement des bâtiments (baisse de la consommation d'énergie, du coût du chauffage urbain) et bouleversé l'économie de certains contrats (marchés publics de restauration scolaire et d'ALAE/ALSH). Il est à noter également la réduction du coût des locations mobilières suite à l'arrêt de la location d'un préfabriqué situé dans l'ex école maternelle.

**Les charges de personnel (012) sont en baisse de – 2.3 % soit – 27 563 €.** Cette baisse s'explique par des mouvements de personnel (mutations) qui ont entraîné des périodes d'absence non remplacées. Les charges de personnel représentent 48.4 % des charges de fonctionnement.

La commune a été contributrice en 2020 au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) : + 27 616 €.

**Les frais financiers sont en augmentation de + 25 % soit + 4 585 €** (intérêts des prêts réalisés pour la construction de l'école maternelle).

**Les charges de fonctionnement ont baissé de manière globale de – 6.8 %, soit – 175 401 €.**

### 3- La section d'investissement

#### L'investissement en 2020

	2 020 €	€/hab	structure
Dépenses directes d'équipement	473 070 €	108 €	91%
Dépenses indirectes	46 000 €	11 €	9%
Opération pour compte de tiers			
<b>Dépenses d'Investissement hors dépenses financières</b>	<b>519 070 €</b>	<b>119 €</b>	<b>100%</b>
affectation du résultat n-1	256 167 €	59 €	49%
Taxe d'aménagement	199 439 €	46 €	38%
FCTVA	0 €	0 €	0%
Opération pour compte de tiers			
Fonds affectés (amendes...)			
Subventions yc DGE (13)	167 944 €	38 €	32%
Emprunt	0 €	0 €	0%
<b>Financement des investissements</b>	<b>623 550 €</b>	<b>143 €</b>	<b>120%</b>

**La commune a investi 519 070 € en 2020 (contre 3 385 797 € en 2019). Cela représente 108 € par habitant contre 330 € en moyenne pour les communes de la même strate démographique<sup>4</sup>.**

Ce niveau d'investissement relativement faible s'explique par :

- la crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID 19 ;
- la transition démocratique intervenue en mai 2020 ;
- le faible nombre et la faible maturité des projets d'investissement en cours d'étude au moment de la passation avec la précédente majorité.

Ces investissements ont été financés à 120 % par des recettes d'investissement.

<sup>4</sup> Source DGCL / Les collectivités locales en chiffres 2020  
Ratios financiers par strate de population 2018 / Communes de 3500 à 5000 hab.

## Les principaux investissements réalisés en 2020 sont les suivants :

### ● Urbanisme

- Etudes de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) - *en cours*

### ● Education :

Etudes de démolition d'un préfabriqué et réaménagement d'une cour de l'école élémentaire – *en cours*

Amélioration du système d'alerte PPMS à l'école élémentaire

### ● Culture :

- Création progressive du fonds culturel de l'AlphaB (*documents : livres, CD, DVD, jeux*)
- Installation d'un projecteur numérique 4K au cinéma Le Méliès

### ● Espace public, mobilité et réseaux<sup>5</sup> :

- Travaux de requalification d'un parking en zone naturelle et piétonne (fin des travaux)
- Travaux de rénovation des espaces publics jouxtant le Calvaire.

### ● Patrimoine

- Rénovation du calvaire (*patrimoine cultuel*)
- Remplacement du lave-vaisselle du restaurant scolaire (vétusté)
- Remplacement du réseau d'arrosage du terrain d'honneur (vétusté)

### ● Sport :

- Remplacement d'équipements sportifs (poteaux de volley) et achat d'abris-joueurs pour le terrain d'entraînement.

### ● Eclairage public

*Investissements réalisés par le Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG) pour le compte de la commune<sup>6</sup>*

- Travaux de rénovation de l'éclairage public sur le nouvel espace public situé devant l'école élémentaire
- Travaux de rénovation des lanternes de style du centre du village.

---

<sup>5</sup> Ces investissements sur voies communautaires (ex voies communales) sont réalisés par la CCCB pour le compte de la commune. La commune assume financièrement les travaux sur son budget de fonctionnement à travers une minoration de son attribution de compensation.

<sup>6</sup> Ces investissements sont réalisés par le SDEHG pour le compte de la commune. La commune assume financièrement les travaux sur son budget de fonctionnement sous la forme d'une participation.

#### 4- Les résultats provisoires de l'année 2020

Les résultats de l'année 2020			
		DEPENSES	RECETTES
<b>REALISATIONS DEL'EXERCICE</b>	Section de fonctionnement	2 638 611,56 €	2 953 742,38 €
	Section d'investissement	618 659,42 €	848 952,04 €
<b>REPORTS DEL'EXERCICE N-1</b>	Report en section de fonctionnement (002)		250 000,00 €
		si deficit	
	Report en section d'investissement (001)	17 299,71 €	
		si deficit	
	<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>	<b>3 274 570,69 €</b>	<b>4 052 694,42 €</b>
<b>RESTES A REALISER N+1</b>	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	541 724,41 €	1 674 854,15 €
	<b>TOTAL des restes à réaliser</b>	<b>541 724,41 €</b>	<b>1 674 854,15 €</b>
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section de fonctionnement	2 638 611,56 €	3 203 742,38 €
	Section d'investissement	1 177 683,54 €	2 523 806,19 €
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>3 816 295,10 €</b>	<b>5 727 548,57 €</b>

**En 2020 l'excédent de fonctionnement prévisionnel est de 565 130.82 €**

**En 2020 l'excédent d'investissement prévisionnel est de 1 346 122.65 €**

**L'excédent cumulé est de 1 911 253.47 €**

## IV- Orientations du budget principal 2021

Les orientations du budget primitif 2021 s'inscrivent dans la stricte continuité des budgets précédents.

### 1- La section de fonctionnement

#### a) Les dépenses de fonctionnement

L'hypothèse retenue en matière de dépenses réelles de fonctionnement est une évolution de + 1,45 %.

Montant prévisionnel : **2 780 000 €**

#### ● Chapitre 012 : Charges de personnel

La masse salariale représentait 48.2 % des dépenses de fonctionnement en 2020. La maîtrise de son évolution est essentielle.

L'hypothèse retenue pour 2021 est une évolution de + 2.5 % : 1 250 000 €

Cette tendance tient compte :

- du glissement vieillissement technicité ;
- de l'application de l'accord national sur les Parcours Professionnels, les Carrières et les Rémunérations (PPCR) qui revalorise les indices de certains grades et échelons ;
- de la prime de précarité à verser aux agents bénéficiant d'un CDD de moins de 1 an ;
- de l'évolution des cotisations accidents du travail et maladies professionnelles ;
- des remplacements nécessaires à la continuité de l'activité des services ;
- des frais liés à l'organisation des élections départementales et régionales de juin 2021.

#### ● Chapitre 011 : Charges à caractère général

Afin de limiter l'impact des charges, de nombreux efforts de gestion sont réalisés par les services communaux.

L'hypothèse retenue pour 2021 est évolution de + 1.5 % : 1 140 000 €

Cette prévision intègre :

- le nouveau contrat de gestion des services ALAE/ALSH ;
- la nouvelle politique événementielle de la commune (*deux nouveaux festivals salon du livre et salon du vin et de la nature*) ;
- la volonté de confier un budget au futur Conseil Municipal des Jeunes ;
- des frais d'animation et de formation liés à la mise en place des référents de quartier.

#### ● Chapitre 014 : Atténuation de produits

##### *Prélèvement SRU*

En application de la loi SRU, la Ville est soumise à une obligation de production de logements sociaux. Cette obligation de production est fixée à 20 % de logements sociaux. La commune est carencée et fait l'objet d'une majoration de ses pénalités financières. Afin de prendre en compte l'effort de la Ville, les dépenses réalisées en faveur du logement social sont déduites du prélèvement SRU annuel. Il sera donc de 0 €.

*Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)*

L'hypothèse retenue est que la CCCB et ses communes membres seront contributaires au FPIC comme en 2017, 2019 et 2020. Hypothèse retenue : 35 000 €

● **Chapitre 66 : dépenses financières**

L'hypothèse retenue pour 2021 est une évolution des charges financières : - 3500 € (35 000 €)

Cette variation s'explique par le remboursement total d'un prêt court terme au 1<sup>er</sup> trimestre (500 000 €)

● **Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante**

L'hypothèse retenue est une évolution de + 1 % (293 000 €)

L'enveloppe permettant de soutenir les associations est évaluée à 38 000 €. Le comité des fêtes ne sollicitera pas de subvention de fonctionnement en 2021.

**b) Les recettes de fonctionnement**

L'hypothèse retenue en matière de recettes réelles de fonctionnement est une évolution de + 1,45 %

Montant prévisionnel : 3 015 000 €

● **La fiscalité**

En 2021, la suppression de la taxe d'habitation est effective pour les collectivités locales et une nouvelle répartition des recettes fiscales est opérée. Les communes récupèrent la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) du Département.

La pression fiscale sera stable : gel des taux de la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti.

Les taux s'établiront comme suit :

- Taxe d'habitation : (pour rappel / taux 2019 : 12.82%)

*La taxe d'habitation a été supprimée en 2020. Cette suppression est progressive. Les ménages bénéficieront en 2021 de la poursuite de la suppression de la taxe d'habitation. Ainsi, les 20 % des ménages les plus aisés verront leur taxe d'habitation diminuer d'un tiers (elle sera supprimée pour tous les ménages en 2023).*

- Taxe sur le foncier bâti : 37.05%

*Le taux de TFPB 2021 correspondra au taux communal de 2020 majoré du taux TFPB départemental 2020. Il sera de 37.05 %, soit le taux TFPB communal 2020 (15.15 %) + le taux TFPB départemental 2020 (21,90 %).*

- Taxe sur le foncier non bâti : 113,42%

L'évolution des bases retenue pour 2021 est de + 0,2 %.

**Le produit est évalué à 1 450 000 €.**

● **La dotation globale de fonctionnement**

L'année 2018 a marqué la fin de la baisse de la DGF au titre du redressement des comptes publics La commune a reçu 500 750 € en 2019. L'hypothèse retenue est une stabilité de la DGF en 2021.

● **Les dotations et participations (hors DGF)**

La dotation versée par la CAF au titre du contrat enfance jeunesse (CEJ) restera stable : 80 000 €.



- **Taxes sur les pylônes électriques.**

Hypothèse retenue : 34 000 €

- **Attribution de compensation versée par la CCCB**

L'hypothèse retenue est une baisse de l'attribution de compensation de - 5000 € (323 876 €).

Depuis 2017, la CCCB répercute le poids du transfert de la compétence voirie (*conséquence de la dissolution du syndicat*) sur le montant de l'attribution de compensation.

Les travaux de voirie réalisés en 2019 et 2020 pour le compte de la commune représentent + de 300 000 € (*travaux rue du Bezinat, extension de la rue du Bezinat, travaux rue du stade*).

- **Les produits des services**

L'hypothèse retenue est une baisse des produits des services : - 7500 € (375 000 €)

Les tarifs des services publics sont stables depuis 2014 (ALAE, ALSH, location des salles).

- **Recettes diverses**

*Le fonds de soutien au développement des activités périscolaires*

La commune continuera de percevoir le fonds de soutien (*environ 20 000 €*) mis en place par l'Etat à la suite de l'instauration de la réforme des rythmes scolaires :

- le solde de l'année scolaire 2020-2021
- acompte de l'année scolaire 2021-2022

*Subventions*

La commune sollicitera la Région Occitanie pour soutenir la programmation des manifestations proposées à l'AlphaB.

## **2- La section d'investissement**

La commune souhaite continuer à conjuguer maîtrise des finances et réalisation d'un programme d'investissement ambitieux.

En 2021, les investissements se composeront essentiellement d'études qui permettront l'émergence de projets importants : 2 400 000 €.

### **a) Les dépenses d'investissement**

Le montant des dépenses réelles d'investissement devrait être de 2 400 000 € en 2021.

#### **Principaux investissements en 2021 :**

##### **● Education / Jeunesse**

- Etudes de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un restaurant satellite à l'école maternelle *Les 4 Collines*
- Etudes et travaux de démolition d'un préfabriqué et réaménagement de la cour de l'école élémentaire
- Travaux d'entretien au restaurant scolaire (équipements sur toiture...) et des toilettes extérieures
- Etudes pour le développement d'un point jeune.

##### **● Urbanisme**

- Etudes de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)
- Accompagnement pour une concertation renforcée dans le cadre de la révision du PLU

##### **● Patrimoine**

- Etude d'amélioration de la Mairie et de la salle des aînés (*accessibilité / rénovation énergétique / fonctionnement des services*)
- Etude de programmation pour la construction d'un service technique
- Aménagement pour sécuriser l'accès au terrain d'entraînement de football
- Amélioration du nouveau cimetière (accessibilité, extension du columbarium, drainage de la partie basse...)
- Achat foncier

##### **● Mobilité / Voirie**

- Etude de réalisation d'un plan de mobilité
- Travaux de réfection des trottoirs de la route de Lapeyrouse
- Entretien, création et rénovation de la voirie communautaire et départementale
- Campagne de curage de fossés (chemin Rouquié, Trillery, allée des grands chênes...)
- Etudes et travaux de mise en accessibilité de deux arrêts de bus au lieu-dit Rouergue

##### **● Espace public**

- Travaux et aménagements liés à la gestion différenciée des espaces verts
- Aménagement d'espaces publics (exemples : place du 08 mai, cheminements dans le bois du Bezinat...) en concertation avec la population

- **Eclairage public** (*porté par le SDEHG*) / **Energie**

- Travaux de rénovation des bornes de la médiathèque
- Travaux de rénovation dans 7 secteurs de la commune
- Travaux de rénovation du parc d'éclairage public (*points vétustes*)
- Etude d'opportunité pour installer des panneaux photovoltaïques sur la toiture du gymnase

- **Culture**

- Création progressive du fonds culturel de l'AlphaB (*documents : livres, CD, DVD, jeux*)
- Animation et valorisation du fonds culturel de l'AlphaB (*meublé / informatique*)
- Installation de boîtes à livres dans le village

- **Equipements**

- Achat d'équipement informatique pour les services communaux
- Achat d'un camion polybène et de matériel (barnums...) pour le service technique

- **Communication**

- Frais d'étude en matière de communication pour la création de nouveaux supports de communication (logo, charte graphique, maquette du futur site internet de la commune).

#### a) **Les recettes d'investissement**

Le montant des recettes réelles d'investissement est estimé à 2 400 000 € pour 2021.

- **ressources internes**

L'excédent n-1 de la section de fonctionnement (*autofinancement*) sera en partie transféré en recette d'investissement.

Le transfert est évalué à 315 000 €.

- **ressources externes**

#### **FCTVA**

La commune perçoit le fond de compensation de la TVA avec un décalage d'un an par rapport au paiement des dépenses.

Le FCTVA est évalué à 650 000 € pour l'année 2021. Il se compose du FCTVA 2020 inscrit en RAR d'un montant de 559 415 € et du FCTVA 2021 sur les dépenses 2020 d'un montant estimé à 90 000 €.

#### **SUBVENTIONS**

**Plusieurs subventions ont été notifiées à la commune et restent en attente de liquidation : 1 200 000 €**

D'autres sont en cours d'instruction et feront l'objet d'une notification au cours de l'année 2021.

#### *Ecole maternelle Les 4 Collines*

- 300 000 € du Conseil Départemental / Tranche 2
- 210 000 € de l'Etat DETR / Tranche 2 *sur 300 000 €*
- 110 000 € de la CAF pour les locaux ALSH
- 48 851 € de la CAF pour le Relais d'Assistante Maternelle (RAM)
- 62 921 € de l'ADEME pour l'installation géothermique

- 44 986 € de la région Occitanie pour l'installation géothermique
- 10 000 € de réserve parlementaire
- 80 000 € de l'Europe (fonds LEADER)
- une subvention du Conseil départemental pour le mobilier - *non notifié*
- une subvention du Conseil départemental pour l'informatique - *non notifiée*

#### *Aménagements de Voirie / Cheminements piétonniers*

- 21 605 € du Conseil départemental pour le piétonnier en centre-bourg
- 15 400 € de l'Etat *DSIL* pour le piétonnier en centre-bourg *sur 25 400 €*
- 22 780 € du Conseil départemental pour l'urbanisation de la route de Lapeyrouse (trottoirs)
- 10 840 € du Conseil départemental pour l'opération de requalification d'un espace de stationnement en zone naturelle et piétonne
- 35 400 € de l'Etat pour l'opération de requalification d'un espace de stationnement en zone naturelle et piétonne
- une subvention de l'Europe (fonds LEADER) pour l'opération de requalification d'un espace de stationnement en zone naturelle et piétonne - *non notifiée*

#### *Gymnase / Rénovation et mise en accessibilité*

- 84842.72 € du Conseil départemental pour la rénovation du gymnase
- 34 236 € de la région Occitanie pour la mise en accessibilité du gymnase
- une subvention de l'Europe (fonds LEADER) - *en cours d'instruction*

#### *Autres projets*

- 51 169 € de l'Etat pour la réalisation des années 1 et 2 de l'Ad'AP
- 18 812 € du Conseil départemental pour le dispositif de contrôle d'accès de l'école élémentaire
- 14 622 € du Conseil départemental pour le réaménagement de l'école élémentaire
- 2 000 € du Conseil départemental pour la mise en place d'un Salad-Bar au restaurant scolaire
- 1 068 € du Conseil départemental pour la mise aux normes d'un TGBT et d'une alarme incendie
- 7 839 € du Conseil départemental pour le remplacement du réseau d'arrosage du terrain d'honneur
- 3 600 € du Conseil départemental pour l'achat d'une tondeuse à gazon
- une subvention du Conseil départemental pour l'achat d'un projecteur 4K - *en cours d'instruction*
- une subvention du Conseil départemental pour l'achat de matériel pour le restaurant scolaire - *en cours d'instruction*
- une subvention du Conseil départemental pour l'animation et la valorisation des espaces de l'AlphaB - *en cours d'instruction*
- une subvention du Conseil départemental pour l'achat d'équipements sportifs - *en cours d'instruction*
- une subvention de l'Etat pour la réalisation d'un plan de mobilité durable - *en cours d'instruction*
- une subvention du Conseil départemental pour les actions relatives à la démocratie locale - *en cours d'instruction*

### **TAXE AMENAGEMENT**

Hypothèse retenue : 150 000 €.

#### **a) Besoin de financement**

Il n'y aura pas de besoin de financement en 2021.

## V- Budget assainissement : analyse 2020 et orientations 2021

Les chiffres présentés pour 2020 sont provisoires et susceptibles d'être modifiés suite à la finalisation du compte administratif.

### ● Section de fonctionnement 2020

Dépenses d'exploitation : 43 068 €

Recettes d'exploitation : 149 925 €

Excédent de la section de fonctionnement : 106 856 €

### ● Section d'investissement 2020

Principaux investissements en 2020 :

- Etude pour le renouvellement du contrat de délégation de service public (DSP). La DSP a été renouvelée en décembre 2019 pour une durée de 10 ans. Déléataire : Veolia
- Fin des travaux de la phase 1 de l'extension du réseau d'assainissement sur la route de Moutou (*en parallèle de l'urbanisation de la voie et d'une rénovation du réseau d'eau potable*)
- Travaux d'extension de réseaux route de Lapeyrouse

Dépenses d'investissements : 175 527 €.

Recettes d'investissement : 132 377 €

Déficit de la section d'investissement : - 43 149 € (couvert par le bilan de clôture 2019)

Reste à réaliser (RAR) : 0 €

Bilan de clôture : 193 977 €

### ● Résultat global des deux sections : 300 834 €

### ● Orientations de l'année 2021

- En fonctionnement : deux traitements des boues par unité mobile (45 000 € HT) avant valorisation par compostage (*conséquence de l'interdiction d'épandage des boues non hygiénisées*)
- Etudes et travaux d'évolution de la station d'épuration (257 500 € HT)
- Extension du réseau assainissement collectif sur la route départementale de Moutou (530 000 € HT / phase 2). Le projet comporte trois phases :

*Phase 1 : réalisée*

*Phase 2 : extension du réseau sous chaussée départementale.*

*Phase 3 : extension du réseau en terrain privé + raccordement à la station d'épuration*

## VI- La Dette

### 1- L'endettement en 2020

La dette de la commune est composée de 6 emprunts à taux fixe.

Organisme	Objet	Date de prêt	Durée	Date fin	Capital Emprunté
Banque postale	Ecole maternelle	14/10/2019	25 ans	2044	1 210 000 €
Banque postale	Ecole maternelle <i>Court terme</i>	21/11/2018	3 ans	2021	1 200 000 €
Banque populaire	Restaurant scolaire	21/01/2010	20 ans	2030	731 000 €
Crédit Agricole	Station d'épuration	19/12/2006	25 ans	2031	500 000 €
Crédit Agricole	Station épuration	01/01/2008	25 ans	2033	300 000 €
Crédit Agricole	Station épuration	15/09/2009	20 ans	2029	450 000 €

En 2019 la commune a contracté un emprunt à long terme de 25 ans pour un montant de 1 210 000 € pour financer une partie du projet d'école maternelle. La commune a également procédé à un premier remboursement anticipé de 700 000 € (58,3 %) du prêt court terme contracté en 2018.

#### Encours de dette au 31/12/2020

en €	2016	2017	2018	2019	2020
Encours budget principal	608 876	538 884	1 689 250	2 165 071	2 086 238
Encours budget assainissement	928 726	879 129	829 000	774 927	730 577
/ Epargne brute budget principal	412 829	519 496	443 418	478 167	519 142
/Epargne brute budget assainissement	174 511,0	173 839	145 839	141 673	107 419
= ENCOURS / EPARGNE BRUTE budget principal	1,5	1,0	3,8	4,5	4,0
= ENCOURS / EPARGNE BRUTE budget assainissement	5,3	5,1	5,7	5,5	6,8
= ENCOURS / EPARGNE BRUTE	2,6	2,0	4,3	4,7	4,5

La capacité de désendettement est un ratio d'analyse financière qui mesure le rapport entre l'épargne brute et la dette, la première finançant la seconde. Exprimé en nombre d'années, ce ratio permet de déterminer le nombre d'années théoriques nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute.

**En 2020, la capacité de désendettement de la commune de Castelmaurou est de 4.5 années.**

On considère généralement que le seuil de vigilance est situé entre 8 et 10 années et qu'au-delà de 12 ans la situation est dangereuse.

## Ratios de dette

en €	2016	2017	2018	2019	2020*	Communes en France Metropolitaine 3500 à 5000 hb
Encours / Capital ( <i>en années</i> )	13,0	11,5	15,0	33,9	22,9	/
Encours par habitant	373 €	339 €	592 €	679 €	638 €	773,00 €
Encours / Produits de fonctionnement	49%	45%	86%	93%	91%	76,10%

La durée d'extinction de la dette est un ratio d'analyse financière qui mesure le rapport entre l'encours de la dette et l'amortissement. Exprimé en nombre d'années, ce rapport permet de déterminer le nombre d'années de remboursement de dette restant avant extinction de la dette. En 2019 la durée d'extinction de la dette est de 22.9 années.

L'encours par habitant est de 638 € contre 773 €<sup>7</sup> pour les communes de la même strate démographique.

Le taux d'endettement est égal au rapport entre l'encours et les produits de fonctionnement. Exprimé en pourcentage, il mesure la charge de la dette d'une collectivité relative à sa richesse. Le taux d'endettement est de 91 % contre 76.1 % pour les communes de la même strate démographique.

**Nota bene :** Ces trois indicateurs augmentent depuis 2019 car la commune a réalisé un emprunt long terme de 1 210 000 € pour la construction de l'école maternelle. L'augmentation des ratios s'explique aussi par la présence dans l'encours du capital restant à rembourser (500 000 €) du prêt court terme contracté en 2018 pour lequel nous ne remboursons pas le capital progressivement (*le capital sera remboursé cette année*).

L'évolution à la baisse des ratios sera très marquée en 2022 (*cf. Tableau Ratios de la dette – Perspective d'évolution*).

### 2- Perspective d'évolution de la dette jusqu'en 2023

Entre 2010 et 2017, tous les projets de la commune ont été autofinancés. Le financement du projet d'école maternelle a nécessité de recourir à l'emprunt :

- 1 210 000 € à taux fixe sur 25 ans en 2019
- 1 200 000 € à taux fixe sur 3 ans en 2018 pour couvrir dans le temps l'arrivée des subventions et du FCTVA. *Un remboursement anticipé partiel du prêt d'un montant de 700 000 € a été fait en 2019.*

La simulation de la capacité de désendettement jusqu'en 2023 intègre le remboursement anticipé complet du prêt court terme en 2021 (*versement de 500 000 €*) et repose sur une épargne brute stabilisée à 575 000 €.

<sup>7</sup> Source DGCL / Les collectivités locales en chiffres 2020  
Ratios financiers par strate de population 2018 / Communes de 3500 à 5000 hb

## Encours de la dette - perspective d'évolution

en €	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Encours commune	538 884	1 689 250	2 165 071	2 086 238	1 507 738	1 429 238	1 350 738
/ Epargne brute commune	519 496	443 418	478 167	519 142	450 000	450 000	450 000
Encours assainissement	879 129	829 000	774 927	730 577	685 577	640 577	595 577
Epargne brute assainissement	173 839	145 839	141 673	107 419	140 000	125 000	125 000
Encours total	1 418 013	2 518 250	2 939 998	2 816 815	2 193 315	2 069 815	1 946 315
/ Epargne brute total	693 335	589 257	619 840	626 561	590 000	575 000	575 000
<b>= ENCOURS / EPARGNE BRUTE</b>	<b>2,0</b>	<b>4,3</b>	<b>4,7</b>	<b>4,5</b>	<b>3,7</b>	<b>3,6</b>	<b>3,4</b>

Cette simulation montre l'évolution de la capacité de désendettement de la commune. On considère généralement que le seuil de vigilance est situé entre 8 et 10 années et qu'au-delà de 12 ans la situation est dangereuse. Dès 2021, la capacité de désendettement de la commune devrait se stabiliser en dessous de 4 années, ce qui est très en dessous du seuil de vigilance.

## Ratios de dette - perspective

en €	2017	2018	2019	2020*	2021	2022	2023	Communes en France Metropolitaine 3500 à 5000 hb
Encours / Capital ( <i>en années</i> )	11,5	15,0	33,9	22,9	16,9	15,9	15,0	/
Encours par habitant	339 €	592 €	679 €	638 €	491 €	458 €	426 €	773,00 €
Encours / Produits de fonctionnement	45%	86%	93%	91%	68%	63%	60%	76,10%

Cette simulation montre l'évolution des ratios d'analyse de la dette. Dès 2021, l'encours par habitant et le taux d'endettement redescendront en dessous de la moyenne des communes de la même strate démographique.



# CONCLUSION

L'année 2021 sera une année de transition.

Une transition dans la méthode avec plus de participation citoyenne. Le dispositif des référents de quartiers est lancé et d'autres projets intégreront une concertation des habitants (*plan communal de mobilité, concertation dans le cadre de la révision du PLU...*)

Une transition vers des projets structurants, attendus depuis plusieurs années, dont les études vont se dérouler en 2021. Le programme d'investissement s'articulera autour des opérations suivantes :

- le projet de construction d'un restaurant scolaire à l'école maternelle ;
- la mise en place d'un plan communal de mobilité qui nous permettra de programmer de futurs travaux de voirie ;
- la poursuite des études liées au Plan Local d'Urbanisme ;
- l'entretien, la mise en accessibilité et l'amélioration du patrimoine communal.

